

JOURNAL DE LA HAYE

ABONNEMENTS: Par an, 26 fl. 20 s. Par semestre, 14 fl. 16 s. Par trimestre, 7 fl. 8 s.

BUREAU DE LA REDACTION: A La Haye, chez M. Van Weelden, Libraire, Spuis, à La Haye.

LA HAYE 29 Juin.

Le gouvernement néerlandais continue l'œuvre de la réorganisation financière, et il est vraiment étonnant pour le pays, de disparaître complètement après une si violente crise, cette année pour l'avenir, qui, il y a peu de temps encore, préoccupait vivement toute la nation.

Le correspondant de Berlin, adressé à la Gazette d'Elberfeld, nous apprend que l'empereur de Russie est arrivé en bon état dans ses états. S. M. I. a débarqué à Berlin et a continué par terre le voyage jusqu'à St-Petersbourg.

Affaires d'Angleterre.

(Extrait de La Presse.)

Les évènements dont l'île de Guernesey vient d'être le théâtre, appellent quelque intérêt, aux détails suivants, sur deux des îles anglaises remarquables par leurs privilèges et la position exceptionnelle, qu'elles ont depuis 600 ans parqué les domaines de S. M. britannique.

Guernesey et Jersey, les îles moins importantes qui relèvent de la France, appartenaient à la France dès les premiers siècles de la monarchie. Elles formaient, au civil, une dépendance de la Normandie, au spirituel, elles ressortissaient à l'évêché de Coutances.

gletterre, et lui coûtent au contraire 10 millions par an en temps de paix, leurs habitants ne peuvent, sous aucun prétexte, être forcés de servir hors des limites de chaque bailliage, et le droit de la presse des matelots, qui s'arrêtait à 12 kilomètres de leurs côtes, respectait les naturels des deux îles, sous quelque latitude qu'ils se trouvaient.

Quant il s'agit d'expliquer cette position tout exceptionnelle, cette exemption de toute charge, il faut laisser l'observateur superficiel se contenter du prétexte spécieux tiré de ce que les deux îles représentent vis à vis de l'Angleterre le pays des conquérans.

Nous avons dit que les Anglais étaient appelés étrangers à Guernesey et Jersey et traités comme tels. Cependant l'anglais n'y est la langue ni du gouvernement, ni de l'église, ni du peuple; ce qu'on parle dans les délibérations publiques, au barreau, à l'église, au marché, c'est le français ou plutôt le normand de l'époque de la conquête.

Chaque une de ces deux îles forme une petite république aristocratique. Depuis quelques années, à Jersey surtout, il s'est développé un parti démocratique chaque jour plus puissant, plus nombreux, et qui avec le temps, ne saurait manquer de renverser l'ordre de choses actuel.

Quant aux affaires générales, elles sont réglées quatre fois l'an aux chefs plaid dans la réunion des états ainsi composés:

le bailli (président de la cour royale), le procureur-général du roi, lequel n'a pas voix délibérative, les douze jurés, le doyen, chef du clergé régulier, le recteur de chaque paroisse; enfin, le connétable de chaque paroisse, lequel n'a point à exprimer son opinion particulière, mais bien celle de la douzaine, laquelle a délibéré auparavant sur les matières que le bailli a fait connaître à l'avance au public par la voie de l'impression.

Les jurés décident sans coiffe et sans robe, mais encore, bien que rien n'enchaîne obligatoirement leur volonté, les avocats, tant au civil, s'efforcent de la diriger en changeant la couronne de Normandie, les ordonnances des juges et les lois normandes, et quelques-uns même nos codes, mais à titre de simples renseignements.

Ces deux îles sont les plus libres du monde; on y entre sans passeport, on en sort de même; des faits commis hors de chaque île ne sont pas punis, et vos baillies en ont menti, et vos baillies sentent la calomnie; que dira-t-elle? Elle serait peut-être moins superbe, non pas moins belle, mon cher, à ce soir.

LE SECRET DE JAVOTTE.

Le secret de Javotte. Javotte, dit-il, nous avons gagné la bataille, et mieux encore, nous avons gagné la bataille de la vie. Elle a été vaincue, elle a été vaincue par nous. Elle a été vaincue par nous, elle a été vaincue par nous.

colier, qui ont peut-être été à la mode, mais dont tout le monde se moque aujourd'hui. Les querelles de parti, les querelles de coquise, peuvent se comprendre dans les querelles politiques. Il peut sembler plaisant à un républicain de se frotter avec un royaliste, uniquement parce qu'ils se rencontrent; les passions sont en jeu, et tout peut s'écouler. Mais, je ne le conseille pas moi, je te blâme. Si ton projet est sérieux, je n'hésite pas à te dire qu'en pareil cas, je refuserais de servir de témoin à mon meilleur ami.

Si Armand n'avait pas plus longuement insisté pour dissuader son père de se battre, ce n'était pas qu'il crût impossible de l'en empêcher; mais il le savait trop bien, surtout dans un moment pareil, pour essayer de le faire réfléchir par la raison, il avait eu recours à un autre moyen. Le Bretonnière, qu'il connaissait de longue main, lui paraissait avoir un caractère plus calme et plus facile à aborder; il avait vu chasser prudemment, il lui fallait trouver sur-le-champ, résolu à voir si de ce côté il n'y aurait pas plus de chances de réconciliation. Le Bretonnière était seul, dans sa chambre, entouré de cahiers de papier, comme un homme qui met ses affaires en ordre, Armand lui dit tout le regret qu'il éprouvait de voir qu'un motif qui l'aurait fait aller à la prison, pouvait amener deux gens de cœur à aller se battre.

bailliage, il n'y a que la lettre de change qui y puisse faire ar-  
rêter et livrer à l'étranger. Du reste, eussiez-vous tué père et  
mère en France ou en Angleterre, votre personne est invio-  
lable, tant que vous ne troublez pas l'ordre dans le pays; eus-  
siez-vous pris femme dans toutes les capitales de l'Europe, rien  
ne vous empêche de vous marier encore à Guernesey ou Jersey;  
mais là, ne vous avisez pas d'en prendre deux. La polygamie est  
un cas pendable.

Il y a de temps immémorial à la cour de Londres deux lords  
quelconques qui ont titre de gouverneur, l'un de Jersey, l'autre  
de Guernesey et qui retirent 100,000 fr. de rente de ces îles où  
jamais ils n'ont mis le pied. Il y a dans chaque île un lieutenant-  
gouverneur qui y réside, ordinairement un général de brigade  
qui commande à la fois la garnison (4 ou 500 hommes) et la mi-  
lice: 4 régiments à Guernesey, 8 à Jersey.

Les généraux qui se sont succédé à Guernesey depuis la paix,  
M. M. Doyle, Colborne et Ross se sont toujours tenus dans les  
meilleurs termes avec les habitants, témoignant pour leurs privi-  
lèges le même respect qu'au temps de la guerre où leur servi-  
ce était très-rude, puisque la milice avait constamment, outre  
la garde sur les côtes, de 15 à 20,000 prisonniers français à con-  
tenir. Il n'en a pas été de même du lieutenant-gouverneur  
Charles Napier, frère du célèbre amiral et cousin-germain du  
membre du parlement. Habitué au commandement militaire, il  
s'est senti mal à l'aise dans ce pays de liberté où sa volonté était  
sans cesse contrariée par quelque privilège, quelque coutume  
ayant force de loi.

Il y a six mois environ il s'avisait de faire prendre un sujet an-  
glais et de le faire transporter en Angleterre pour y rendre  
compte de je ne sais quel délit qu'il y aurait antérieurement  
commis. Or, le droit de bannissement légal ou d'expulsion par  
voie de police n'appartient qu'à la cour royale. Celle-ci s'émou-  
va, elle ordonna que des remontrances seraient faites au gouverneur,  
lui enjoignant d'être plus circonspect à l'avenir, et en attendant  
on écrivit à Londres à la reine en conseil. Dès lors la bonne har-  
monie fut rompue et les officiers cessèrent d'être reçus dans la  
société.

Quatre mois après, une rixe s'étant élevée entre un habitant  
et un soldat, la cour relâcha le premier et condamna le second à  
trois mois de prison de ville avec addition de pain et d'eau de  
deux jours l'un. Le général laissa exécuter le jugement; mais  
il adressa immédiatement à Londres une demande en grâce. Il  
la reçut. Pour qu'elle fût valable, il fallait qu'elle fût entérinée  
sur les registres de la cour, et cette démarche blessait l'orgueil  
du général. Il profita du moment où tous les magistrats étaient  
aux funérailles d'un de leurs collègues, le colonel de milice  
Hubert, et se transportant à la geôle il intima au sous-shériff  
Barbet l'ordre de lui remettre son prisonnier. Celui-ci s'y re-  
fusa: 1° parce que la lettre de grâce était en anglais; 2° parce  
qu'il y marquait le fait de la cour dont lui Barbet était le ser-  
viteur et l'homme sous serment. Le général s'emporta, et M.  
Barbet lui ayant enjoint au nom de la loi de se retirer, le jeta  
à la porte avec ses deux aides-de-camp. A Guernesey, pas plus  
qu'en Angleterre, les prisons n'ont de garde militaire; le gé-  
néral Napier envoya donc en toute hâte chercher au fort Georges  
une compagnie d'artillerie et de sapeurs du génie, et ce ne fut  
qu'après le premier coup de hache et quand il eut bien fait  
constater qu'il avait rempli son devoir et ne cédait qu'à la force  
brutale, que M. Barbet consentit à rendre son prisonnier.

La cour s'assembla extraordinairement dès le soir même; M.  
Barbet lut le procès-verbal de ce qui s'était passé; le général  
mandé à la barre refusa d'y paraître, et, sur les conclusions du  
procureur de la reine, fut déclaré coupable de mépris envers la  
cour, de violation des lois et privilèges du pays.

Comme la milice s'était mise spontanément sur pied pour sou-  
tenir et défendre au besoin ses magistrats, le gouverneur pré-  
tendit qu'on voulait l'assassiner; il se retira au fort Georges avec  
la garnison, jusqu'à ce qu'il eut fait venir de Londres un renfort  
de deux régiments. La cour qui n'avait jamais songé qu'à le pu-  
nir par les voies légales, le regarda faire tranquillement ses ter-  
ribles dispositions de combat. Aujourd'hui on a déjà rappelé  
plus de la moitié de cette troupe inutile, l'affaire s'instruit au  
conseil de la reine et il est probable que le général condamné à  
faire des excuses, ne tardera pas à quitter un pays où il n'a pas  
tenu à lui d'allumer le feu de la guerre civile.

Le *Guernesey-Star* (l'Etoile de Guernesey) annonce dans son  
numéro du 17 juin que le cabinet anglais a soumis à un conseil

privé les plaintes portées par les habitants et les magistrats de  
l'île contre sir Charles Napier. L'avocat Tupper a dû en consé-  
quence se rendre de Guernesey à Londres pour éclairer le con-  
seil dont la décision ne peut tarder à être connue.

Les nouvelles les plus récentes que l'on a reçues des Indes-Oc-  
cidentales britanniques s'accordent sur l'impression fâcheuse  
qu'a causée le changement de tarif anglais à l'article des sucres.  
Les planteurs se plaignent hautement du peu d'intérêt que le  
ministère paraît prendre à leur sort, qui, comme nous l'avons  
annoncé à différentes reprises, est loin d'être brillant.

Il est question en ce moment d'une assemblée générale de tous  
les commerçants et planteurs de sucre; ils manifestent l'inten-  
tion de commencer à raffiner le sucre à la Jamaïque même.

Le gouverneur de Demerary a consenti à négocier un emprunt,  
dont le montant serait employé à y faire venir des travailleurs.  
On ne doute point que le ministre des colonies n'adhère à ce pro-  
jet.

Il résulte d'une statistique communiquée ces jours-ci au  
parlement anglais, que la consommation de café dans la Grande-  
Bretagne s'élevait en 1840 à 28,664,341 livres, dont 14,443,399  
livres provenaient des possessions anglaises et le reste avait été  
importé d'autres pays; en 1841, le chiffre total du café con-  
sommé s'élevait à 28,370,857 livres; 17,532,448 livres avaient  
été récoltées dans les colonies britanniques; en 1842 il a été  
consommé 28,519,646 livres de café et la provenance de colo-  
nies anglaises se montait à 17,299,916 livres; en 1843, la con-  
sommation s'élevait à 29,979,404 liv., dont 20,130,630 livres  
venaient des possessions de l'Angleterre.

La majeure partie du café provient de Ceylon et des Indes-  
Occidentales, et celui qui est importé en Angleterre de pays  
étrangers, vient principalement du Cap de Bonne-Espérance,  
du sol de la Compagnie des Indes-Orientales et de Colombie.

Le journal anglais *The Economist* dit que l'importation de  
bétail du continent en Angleterre a été jusqu'à présent pour  
cette année, à Londres, de 366 têtes; à Liverpool 68; à Hull 12,  
et à Louthampton 72. La semaine dernière il est encore arrivé à  
Londres, de Rotterdam, 37 bœufs et 4 vaches qui ne sont pas  
compris dans ce nombre.

### Parlement britannique.

Lord John Russell a interpellé mardi, à la chambre des  
communes, sir Robert Peel sur la guerre qui vient d'éclater en-  
tre la France et le Maroc. Sir Robert, en lui répondant, est entré  
dans des détails, connus du reste de tout le monde sur les hostilités  
qui ont déjà eu lieu. Il a ajouté qu'il avait reçu du gouverne-  
ment français des explications très-satisfaisantes sur ses projets,  
et sur les instructions données au prince de Joinville. A en ju-  
ger par le langage du premier ministre, il est évident que le ca-  
binet anglais n'a aucune inquiétude sur les événements dont  
l'empire du Maroc va être le théâtre.

### Revue des journaux anglais.

Le *Morning-Herald* a dernièrement pris la défense du minist-  
ère Peel, rudement attaqué par divers organes de la presse an-  
glaise. Ce journal répond de la manière suivante aux clameurs  
de l'opposition, et particulièrement aux doutes exprimés par  
celle-ci sur l'efficacité du système gouvernemental de sir Ro-  
bert Peel:

« On a demandé ce que l'administration actuelle a donc fait  
pour le bien-être du pays? Une pareille question mérite une  
réponse. La voici:

1° Les ministres ont fait adopter par le parlement l'opération  
financière la plus large et la plus hasardeuse qui lui ait été soumi-  
se depuis l'époque de la guerre continentale, savoir, celle de la  
réduction des 3 p. c. consolidés, mesure qui a amené immédia-  
tement une économie de 600,000 liv. st. et prochainement une  
autre économie de 1,250,000 liv. st. par an.

2° Les ministres ont introduit, au milieu de l'approbation  
générale, d'importantes améliorations dans la circulation moné-  
taire, qui, placée sur des bases solides, doit nécessairement  
prévenir les fluctuations des prix et empêcher les crises finan-  
cières.

3° Les ministres ont fait adopter une mesure qui assure à la  
consommation un abondant approvisionnement de sucres à bas

prix, et au trésor une augmentation de revenus d'au moins  
800,000 liv. st. par an et cela, sans encourager la traite des nè-  
gres et sans porter atteinte aux colonies tropicales.

4° Les ministres ont aboli le droit dont a été frappée la ma-  
tière brute d'un des plus importants objets de la manufacture  
anglaise, c'est-à-dire les laines. Par cette mesure, ils ont  
nous fabricans à même de lutter avec avantage contre la con-  
currence étrangère et favorisé en même temps la consom-  
mation de quantités très-considérables de laines indigènes et de  
laines.

5° Les ministres ont encore opéré pour le montant de 350,000  
liv. st. par an la réduction d'autres taxes, aussi vexatoires  
qu'oppressives, et donné ainsi une nouvelle activité au com-  
merce qui en était entravé.

6° Les ministres ont introduit un bill ayant pour but d'éten-  
dre la juridiction des tribunaux dans les comtés, mesure par  
laquelle le plus pauvre habitant de campagne peut obtenir jus-  
tice et la protection des lois sans frais considérables.

7° Les ministres sont à la veille de voir passer à la cham-  
bre des communes un bill qui a pour but la réforme des cours ec-  
clésiastiques, réforme à laquelle l'administration précédente  
jamais eu le courage de toucher.

8° Les ministres ont déjà effectué, et s'occupent d'effectuer  
encore, dans notre législation sur les chemins de fer, de gran-  
des améliorations tendant à la fois à protéger les intérêts du public  
qui se sert de ces moyens de transport, et à encourager ceux qui  
s'adonnent à des spéculations dans cette branche d'industrie.

9° Les ministres s'occupent encore activement de faire adop-  
ter un bill ayant pour but spécial d'amender et de simplifier  
des lois les plus défectueuses qui soient en vigueur chez nous  
et qui se rattache aux *Joint-Stock-Companies*.

10° Les ministres ont encore fait adopter un bill qui étend  
la protection due au travail dans les fabriques.

11° Les ministres sont encore parvenus à faire passer une me-  
sure qui augmente l'action de l'église d'Ecosse au moyen d'une  
subdivision des paroisses dont l'étendue gênait la marche rég-  
lière des affaires ecclésiastiques dans cette partie du royaume  
uni.

12° Les ministres ont encore préparé deux mesures, mainte-  
nant prêtes à être soumises à la chambre, et dont l'importance  
saute aux yeux de tout le monde. Il s'agit d'amender les lois  
qui régissent sur les études à faire et les obligations à remplir dans  
l'exercice de l'art médical et chirurgical.

13° Enfin ils sont encore à la veille de soumettre aux cham-  
bres un bill tendant à établir une surveillance plus active dans  
l'administration des biens et fortunes confiés à la tutelle publi-  
que et privée.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures préparées par  
les ministres, et s'ils parviennent à mettre à exécution tous les  
projets de loi qu'ils ont déjà fait adopter, la session actuelle se-  
ra, plus que toutes celles qui l'ont précédée, riche en résultats  
heureux. Il est vrai, quelques autres mesures proposées par eux  
ont eu moins de succès, mais la faute en doit retomber sur l'op-  
position qui en a entravé la discussion. Celle-ci a eu constamment  
recours à l'expédient d'en détourner l'attention de la  
chambre, de manière que ce n'est que depuis peu que les minist-  
res ont pu s'en occuper sérieusement. Il y a cependant une  
différence frappante dans la manière dont les travaux législatifs  
ont été poussés par les ministres actuels, et celle de l'adminis-  
tration *Whig*, c'est-à-dire que l'obstacle de la session ne sera plus  
retardé par la discussion des voies et moyens, et que tout est  
régulièrement réglé pour la marche régulière du service public.

### Affaires d'Espagne.

Madrid, 21 juin.  
Le départ des ministres pour Barcelonne, qui s'est effectué  
hier soir, est un événement grave et qui donne lieu à des con-  
jectures les plus diverses. Les personnes qui par leur position  
ou par leurs relations politiques se trouvent plus rapprochées  
des hommes du pouvoir, assurent que les ministres qui étaient  
restés à Madrid avaient envoyé leur programme à ceux qui  
avaient suivi la reine à Barcelonne, et que ces derniers ne l'ayant  
pas accepté, une réunion de tous les membres du cabinet était  
devenue indispensable pour se mettre d'accord sur le système à  
suivre. Suivant cette version, le plan des ministres résidant  
à Madrid était de dissoudre les Cortès et d'en convoquer de nou-  
velles; de demander à celles-ci l'autorisation de créer quelque

siégeant condamnable.

— Qui est-ce qui vous parle de rien de condamnable? Est-ce qu'il y a du  
mal à être amoureux?

— Je ne discute pas cette question; je me borne à vous dire que je ne le suis  
point, et que je ne saurais, par conséquent, être le rival de personne.

— En ce cas, vous ne vous battez pas.

— Je vous demande pardon; je suis provoqué de la manière la plus positive.  
Il m'a dit, lorsque je suis entré, que j'arrivais comme mars en carême. De tels  
discours ne se tolèrent pas, il me faut une réparation.

— Vous vous couvrez la gorge pour un mot?

— Les conjonctures sont fort graves. Je n'entre point dans les raisons qui  
ont amené ce délit; je m'en donne parce qu'il me semble étrange, mais je ne  
puis faire autrement que de l'accepter.

— Un quel pareil est-ce possible? Vous n'êtes pourtant pas fou, ni Ber-  
ville non plus, voyons, la Bretonnière, raisonnable. Croyez-vous que cela m'a-  
muse, de vous voir faire une étourderie semblable?

— Je ne suis point un homme faible, mais je ne suis pas non plus un homme  
sanginaire. Si votre frère me propose des excuses, pourvu qu'elles soient bon-  
nes et valables, je suis prêt à les recevoir. Sinon, voici mon testament que je  
suis en train d'écrire, comme cela se doit.

— Qu'entendez-vous par des excuses valables?

— J'entends... cela se comprend.

— Mais encore?

— De bonnes excuses.

— Mais enfin, à peu près, parlez.

— Eh bien! il m'a dit que j'arrivais comme mars en carême, et je crois lui  
avoir dignement répondu. Il faut qu'il rétracte ce mot, et qu'il me dise, de-  
vant témoins, que j'arrivais tout simplement, comme M. de la Bretonnière.

le théâtre; et je ne sais quant encore d'incompréhensible; le tout mêlé de ver-  
biages de servante: « Madame avait reçu une bonne nouvelle; Madame paraiss-  
ait très-contente; elle était pressée; on n'avait pas eu le temps de manger le  
dessert, mais on avait eu voyez chercher à la cave du vit de Champagne. » Ce-  
pendant je tire de ma poche la petite boîte de Fassin, que je remets à la cham-  
brière en la priant de donner cela ce soir à sa maîtresse, et en confidence. Sans  
chercher à comprendre ce que je ne peux savoir, je jette à mon cadeau un bi-  
let écrit à la hâte. Là-dessus, je rentre, je compte les minutes, et la réponse  
n'arrive pas. Voilà où en sont les choses! Maintenant que cette fille a je ne sais  
quoi en tête, s'en détournera-t-elle pour m'obliger? Quel vent a soufflé sur  
cette girouette?

— Mais, dit Armand, le spectacle a fini tard; il lui faut bien, à cette girouette,  
le temps nécessaire pour lire et répondre, chercher ce bracelet et l'en-  
voyer. Nous le trouverons chez toi tout à l'heure. Songe donc que Javotte ne  
peut décemment accepter ton cadeau qu'à titre d'échange. Quant à ton duel,  
n'y songe plus.

— Eh! mon Dieu! je n'y songe pas; j'y vais.

— Fou que tu es! et notre mère?

— Tristain bâisa la tête sans répondre; et les deux frères rentrèrent chez eux.

Javotte n'était pourtant pas aussi méchante qu'on pourrait le croire. Elle  
avait passé la journée dans une perplexité singulière. Ce bracelet redemandé,  
cette instance, ce duel projeté, tout cela lui semblait au-dessus de ses forces in-  
compréhensibles; elle cherchait ce qu'elle avait à faire, et sentait que le plus  
sage eût été de demeurer indifférente à des événements qui ne la regardaient  
pas. Mais si Mme Rosenthal avait toute la fierté d'une reine de théâtre, Javotte,  
au fond, avait bon cœur. Berville était jeune et aimable; le nom de cette mar-  
quise mêlé à tout cela, ce mystère, ces demi-confidences, plaisaient à l'im-  
agination de la grisette parvenue.

— Si l'était vrai qu'il m'aime encore un peu, pensait-elle, et qu'une mar-  
quise fût jalouse de moi, y aurait-il grand risque à donner ce bracelet? Ni le  
baron, ni d'autres ne s'en douteraient; je ne le porte jamais; pourquoi ne pas  
rendre service, si cela ne fait de mal à personne?

Tout en réfléchissant, elle avait ouvert un petit secrétaire dont la clef était  
suspendue à son cou. Là, étaient entassés, pêle-mêle, tous les bijoux de sa  
cotonnade: un diadème en clinquant pour la *Tour de Nesle*; des colliers en  
siffas, des émeraudes en verre qui avaient besoin des quinquets pour briller  
d'un éclat douteux; du milieu de ce trésor, se fit tira le bracelet de Tristain, et  
considéra attentivement les deux noms gravés sur la plaque.

— Il est joli, ce serpent, dit-elle, quelle peut être l'idée de Berville en  
voulant le reprendre? Il croit qu'il me sacrifie! Si l'inconnue me connaît, je  
suis compromise; ces deux noms à côté l'un de l'autre, ce n'est pas autorisé. Si  
Berville n'a pu pour moi un coup de cœur, est-ce une raison? Berville m'en don-  
nera un autre; ce sera drôle.

Javotte allait peut-être envoyer le bracelet, lorsqu'un coup de sonnet  
vint l'interrompre dans ses réflexions. C'était le Monsieur aux lunettes d'or.

— Mademoiselle, dit-il, je vous annonce un succès; vous êtes des chœurs.  
Ce n'est pas de prime abord, mais c'est une affaire extrêmement brillante; trente sous  
vous savez, mais qu'importe? ce jour-là j'ai pied sur dans l'étrier. Dès ce soir, vous  
porterez un domino dans le bal masqué de *Gustave*.

— Voilà une nouvelle! s'écria Javotte en sautant de joie. Choriste à l'Opé-  
ra! choriste tout de suite! j'ai justement repassé mon chant; je suis en voi-  
ce soir, *Gustave*!... Ah! mon Dieu!

Après le premier moment d'ivresse, Mme Rosenthal retrouva la gravité qui  
convient à une cantatrice.

— Baron, dit-elle, vous êtes un homme charmant. Il n'y a que vous, et je  
sens ma vocation; dinons, allons à l'Opéra; à la gloire, rentrez, nous  
allez-vous en; je dors déjà sur mes lauriers.

Le convive attenda, arriva bientôt. On lui avait dit d'attendre, et Javotte ne man-  
qua pas de vouloir partir; beaucoup plus tard qu'il était nécessaire. La com-  
pagnie lui battait en entrant par la porte de derrière, dans le vestibule, et par  
corridor ou Taglioni, peut-être, a marché. Comme le ballet fut applaudi, Mme  
Rosenthal, couronnée d'un capuchon rose, eut avoir cent cinquante succès. Elle  
entra chez elle fort saine, et dans l'ivresse du triomphe, ses pensées étaient  
à cent lieues de Tristain; lorsque sa femme de chambre lui remit la petite boîte  
soigneusement enveloppée par Fassin, et un billet, où elle trouva ces mots:  
« Il ne faut pas que les plaisirs vous fassent oublier un ancien ami, qui a besoin  
d'un service. Soyez bonne comme autrefois! j'attends votre réponse avec im-  
patience. »

— Ce pauvre garçon! dit Mme Rosenthal, je l'avais oublié. Il m'envoie un  
châle; et il y a plusieurs turquoises.

Javotte se mit au lit, et ne dormit guère. Elle songea bien plus à son enga-  
gement et à sa brillante destinée qu'à la demande de Tristain. Mais le jour  
rebrouva dans ses bonnes pensées.

— Allons, dit-elle, il faut exécuter. Ma journée d'hier a été tout à fait  
fait que tout le monde soit content. Je n'ai pas eu le temps de me bécoter  
avec moi-même. Il était huit heures du matin quand j'avais pris son bracelet, mais son cha-  
peau n'était pas encore enroulé; et sortit de chez elle, pleine de sang, et presque enroulée  
cette. Arrivée à la maison de Tristain, elle vit, devant la porte de sa chambre,  
une grosse femme, les joues couvertes de larmes, et qui pleurait à chaudes larmes.

— Monsieur Berville? demanda Javotte.

— Hélas! répondit la grosse femme.

— Y est-il, si vous plaît? Est-ce ici?

— Hélas! Mademoiselle, il s'est battu; on vient de le rapporter. Il est mort.

— Le lendemain, Javotte chanta pour la seconde fois dans le théâtre  
l'Opéra, sous un quatrième nom qu'elle avait choisi: celui de Mme Amaldi.

...organiques et de prendre quelques mesures importantes; et, dans l'attente de temps qui devait s'écouler jusqu'à la réunion des chambres, de suivre la marche qu'ils avaient commencée sans dépasser les limites que la constitution assigne au pouvoir...

...Madrid de se rendre à Barcelonne pour s'entendre avec les membres du cabinet. Mille autres bruits plus ou moins semblables circulent sur l'objet de ce voyage. Les uns supposent qu'il s'agit de régler le mariage de la reine, et ils se fondent sur les propositions faites par don Carlos à la Grande-Bretagne, et sur l'arrivée à Barcelonne du père Fulgencio, chargé de la défunte princesse Luisa-Carlotte, d'une mission secrète auprès de la cour de Bourges. (El Castellano.)

...nous savons que les révolutionnaires s'agitent beaucoup dans la ville où l'on vient de découvrir une conspiration. Il est notoire que le parti de la révolution est très-bien organisé dans cette ville, qu'il a des chefs fort habiles et à qui leurs qualités et leurs précédents donnent une grande autorité. Cependant nous croyons que toutes les machinations viendront se briser contre l'autorité des autorités civiles et militaires de la province.

...L'industrie des mines est à la veille de prendre un très-grand essor en Andalousie; les révolutions et les guerres qui depuis un demi-siècle ont dévasté la Péninsule ont empêché jusqu'ici de pousser plus avant l'exploitation de ces mines de cuivre et de fer de la Sierra-Morena, qui pourraient donner, sans le moindre dommage, avec celles du Chili, plusieurs centaines de millions de francs par an. On ne tirait parti de ces mines qu'en Espagne une grande industrie qui depuis Charles III y était à peu près détruite, et nous sommes heureux d'apprendre que l'exploitation est à la veille de recommencer.

### Nouvelles de France.

Paris, 27 juin. La séance de la chambre des députés du 26 s'est terminée par un incident imprévu et presque scandaleux. La chambre, qui la veille avait voté les chemins de fer de Paris à Lyon, de Paris à Nantes, et de Paris à Chartres, discutait le chemin de fer de Paris à Orléans. Un amendement important qui présentait un autre système de tracé que celui du gouvernement, fut adopté. M. Berryer, Dumon et Dufaure se levèrent pour aller aux voix, et la division s'éleva. M. Berryer, le rapporteur, M. Lanyer, s'est élancé sur la tribune pour déclarer que personnellement il était de l'avis combattu par M. le ministre des travaux publics, et qu'il ne se croyait pas obligé de soutenir le sentiment de la majorité qui l'avait nommé. Cette déclaration a été accueillie par de nombreux murmures, et quand M. Lanyer a annoncé qu'il allait révéler, ce qui s'était passé au sein de la commission, la chambre s'est levée tout entière, sans vouloir en entendre davantage.

Le Siècle assure que la commission de la chambre des députés chargée de l'examen de la loi sur l'instruction secondaire a résolu à l'unanimité de proposer l'abolition de l'impôt connu sous le nom de retribution universitaire et la suppression des dispositions relatives au brevet spécial de capacité. Le paquebot le Pharamond, parti d'Alger le 20 juin, et arrivé le 26, dans le port de Marseille, a apporté une lettre contenant des détails sur l'engagement qui a eu lieu le 15 juin, 20, et 21, entre le général Lamoricière et le général Bugeaud, chef de l'armée algérienne. Ces deux généraux se sont rencontrés au général marocain. Les généraux Lamoricière et Bugeaud ont eu une conférence avec le général marocain. Les généraux Lamoricière et Bugeaud ont eu une conférence avec le général marocain.

Le grand conseil de canton de Fribourg a voté des instructions pour les députés à la diète extraordinaire. Les députés devront voter contre toute intervention dans les états du Valais, et approuver la conduite tenue par le vorort. En ce qui concerne la question de la suppression des jésuites, les députés devront garder le silence. Seulement on donnera des pouvoirs extraordinaires au conseil exécutif selon que les circonstances sembleront l'exiger.

commençaient à battre en retraite et l'audace des Marocains s'augmentait de l'espoir de notre défaite quand le sang froid et le courage sont rentrés au cœur de nos bataillons. C'a été un moment de retour et d'élan magnifique: ardents comme de vrais lions du désert, les soldats de la France se sont précipités sur les indignes violateurs de la foi la plus sacrée et n'ont pas tardé à reprendre tout l'avantage. Les Marocains qui s'étaient avancés jusqu'au devant des colonnes françaises, à la tête desquelles se trouvait le maréchal ont payé bien cher cet acte de folle témérité. Plus de 300 des leurs sont restés sur le champ de bataille, sans compter ceux qu'ils ont eu le temps de recueillir et d'emporter.

On lit dans le journal l'Algérie: Nous recevons quelques détails sur l'engagement du 15, entre les Marocains et nos troupes. Le gouverneur-général a fait quitter les sacs à quatre bataillons, et les lancés, appuyés par la cavalerie du colonel Youssouf, sur les troupes marocaines; 300 hommes des leurs sont restés sur place. Les saphis ont rapporté 110 têtes à la pointe de leurs sabres. Nous avons eu 20 blessés et 7 morts. Les troupes des généraux Lamoricière et Bédéau, surprises d'abord par l'attaque imprévue des Marocains, et qui s'étaient un peu retirées en bon ordre, ont repris l'offensive simultanément avec les troupes du maréchal et ont vaillamment contribué au succès de cette journée.

### Chronique judiciaire.

Paris, 26 juin. COUR D'ASSISES DE LA SEINE. (Assassinat de M. Dunon-Cadot, banquier. Deux accusés, dont l'un est le fils de la victime.) L'audience du 26 s'est terminée par l'interrogatoire de l'accusé Dunon-Cadot. Cet accusé a nié tout ce que lui imputait l'auteur de l'assassinat de son père, Rousselet; il a nié lui avoir promis cent mille francs, pour assassiner son père; les rapports qu'il déclare avoir eus avec les autres accusés sont éloignés tout-à-fait de ce qu'ils sont représentés par l'accusé principal. Plusieurs témoins à charge ont été entendus.

### Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 28 juin. Après avoir entendu la lecture de trois nouveaux rapports sur des projets de loi qui lui sont soumis, le sénat a voté hier sans discussion et adopté à l'unanimité le projet de loi relatif aux tabacs. Dans la discussion du projet de crédit provisoire de 10 millions pour le département de la guerre, MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur ont déclaré formellement qu'il n'y avait pas lieu d'espérer beaucoup plus d'économies qu'on n'en a déjà opérées dans le budget de l'armée. M. Nothomb a annoncé en même temps, pour l'ouverture de la session prochaine, la présentation d'un projet de révision partielle des lois de la milice.

Le Moniteur Belge, publie la loi sur les tabacs: LÉOPOLD, roi des Belges, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété ce qui suit: Art. 1er. Il sera ajouté, en principal, aux droits établis ou à établir à l'entrée des tabacs:

- 1° Tabacs d'Europe sans distinction, les 100 kil. 7 50
- 2° Varinas, les 100 kil. 7 50
- 3° de Portorico, de Havane, de Colombie, de St-Domingue, des Grandes-Indes et de Pondichéry, les 100 kil. 7 50
- 4° d'autres pays hors d'Europe, les 100 kil. 7 50
- 5° côtes de. 7 50
- 6° Tabacs fabriqués, fabriqués en poudre, hachés ou autrement fabriqués. 100
- 7° cigares. 100

(a) Disposition particulière. Le gouvernement pourra interdire l'entrée des tabacs d'Europe, par certains bureaux des frontières de terre. Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation. Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'état, insérées au Bulletin officiel, soient adressées aux cours, tribunaux et aux autorités administratives pour qu'ils les observent et fassent observer de même dans leur ressort. Donnée à Laeken, le 27 juin 1844.

### Nouvelles de Grèce.

Athènes, 10 juin. La nouvelle que le roi Othon a été élu roi de Grèce, qui separe le continent de l'Asie, n'est pas confirmée. Par contre, les nouvelles qui ont été reçues du général Gikas causent les plus vives inquiétudes. Avec sa petite bande de 20 hommes il a battu les troupes du gouvernement commandées par le général Stratos. Il s'est avancé jusqu'à Karavassara, où il a été reçu avec honneur. Les troupes de gendarmerie qui ont été envoyées pour le combattre sont réunies à lui. Le général Stratos, après la défaite, est allé s'enfermer dans la forteresse de Vostizza, pour y attendre des renforts. Gikas a actuellement 600 hommes sous ses ordres. On a envoyé en Morée l'ordre de se saisir des généraux Paploutas, Nikitas, Petmezaz, Delijannis, G. Kolokotronis et Rigas Palamidés, dans le cas où ils seraient élus députés. Hier, le gouvernement s'est occupé de l'arrestation du rédacteur du journal l'Indépendant, qui avait publié plusieurs articles dont la tendance était révolutionnaire. Le général Stratos n'est pas le seul à courir, qui se soit mis en révolte ouverte contre le gouvernement grec. Un autre officier supérieur, nommé Rancos, a été arrêté pour la même cause et corrompu dans une forteresse. On dit aussi que l'ordre a été expédié en Morée d'arrêter plusieurs généraux, pour le cas où ils seraient élus députés. Colokotronis et Rigas Palamidés, deux noms bien connus, sont de ce nombre. Un conseil de guerre a été chargé de juger les rebelles d'après le code militaire.

### Nouvelles de Suisse.

Les affaires de Suisse se sont compliquées d'un nouvel incident qui est encore la conséquence des querelles religieuses auxquelles sont en ce moment livrés plusieurs cantons de cette république. Un cure, l'abbé Marilley, avait reçu du conseil exécutif l'ordre de quitter ce canton. Nous apprenons que le nonce du pape a adressé à ce sujet au vorort suisse une note conçue en termes vifs; le vorort ne l'a pas acceptée. Une seconde note plus conciliante a été remise, le vorort l'a envoyée au conseil exécutif de Genève, mais celui-ci a refusé de la recevoir, comme portant atteinte aux droits de souveraineté du canton. Voici ce qu'on lit dans la nouvelle Gazette de Zurich, du 23 juin: Le grand conseil de canton de Fribourg a voté des instructions pour les députés à la diète extraordinaire. Les députés devront voter contre toute intervention dans les états du Valais, et approuver la conduite tenue par le vorort. En ce qui concerne la question de la suppression des jésuites, les députés devront garder le silence. Seulement on donnera des pouvoirs extraordinaires au conseil exécutif selon que les circonstances sembleront l'exiger.

### Nouvelles et faits divers.

On écrit de Trieste, 16 juin: On a reçu la nouvelle que les transfuges italiens établis à Corfou, et parmi lesquels se trouvent, comme on sait, les fils de l'amiral autrichien Bandieri, se sont embarqués dans la nuit du 12 au 13, au nombre de 400 sur un bâtiment qui ont mis à leurs frais, et qui a fait voile pour le littoral de l'Italie. On suppose qu'ils ont le projet de tenter une descente. On croit que ce bâtiment est dirigé vers la Calabre.

Cette nouvelle a été aussitôt expédiée par estafette à Vienne, où il paraît qu'elle a produit une certaine sensation; car la chancellerie autrichienne a immédiatement fait partir un courrier pour Naples, sans doute pour avertir le gouvernement napolitain du projet des émigrés.

On écrit des frontières de la Bohême, le 19 juin: Des lettres de Prague mandent que, dans le village de Schmicow, voisin de cette ville, les ouvriers des fabriques, à cause de la diminution des salaires, ont commis des désordres qui ont nécessité l'intervention de la troupe et l'emploi des armes. Au départ des nouvelles, les principaux fauteurs des troubles se trouvaient entre les mains de la justice; mais on craignait que leurs compagnons ne fissent une tentative pour les délivrer.

On écrit de Preshourg, 8 juin: On se rappelle que, vers la fin du mois dernier, M. de Kezmet, un des plus jeunes députés de la diète, disparut subitement. Des recherches furent faites, et bientôt divers fragments d'un corps humain furent découverts dans le grenier d'une maison de caves de la maison où M. de Kezmet avait logé. En continuant les recherches, on trouva, dans la fosse, d'auprès de la même maison la tête de ce député, et presque en même temps on apprit que la maîtresse du domestique de M. de Kezmet venait de se précipiter du pont de bateaux dans le Danube, où elle a péri.

Par suite, on arrêta sur le champ le domestique de M. de Kezmet, cet homme, dans son premier interrogatoire, s'est avoué coupable de l'assassinat de son maître; il a même avoué un grand nombre de détails, pour lesquels il a été condamné à la peine capitale. M. de Kezmet, dans son lit, lui a coupé la gorge avec un couteau de chasse, et ensuite a taillé son cadavre en six pièces, que j'ai cachées en divers endroits.

Interrogé par quel motif il avait commis ce crime atroce, il a dit: «Qu'il l'avait fait dans le but de s'emparer des nombreux bijoux et autres objets portatifs de grande valeur que possédait le défunt; mais que, après le meurtre, il s'était trouvé tellement accablé de remords, qu'il n'avait osé prendre un seul de ces objets, et qu'il les avait jetés au vent par la main du bourreau.

Cependant, depuis l'avènement au trône de Joseph II (1785), ce terrible supplice a toujours été remplacé par la simple décollation avec le glaive.

On écrit de Londres en date du 28 juin. Le capitaine de vaisseau à vapeur Manchester, à l'embarcadere de l'Elbe, a produit un triste événement, au sein d'un de ses passagers qui ont péri si malheureusement, se trouvait une dame Irlandaise, Mme Smith, avec son fils âgé de 27 ans et sa fille de 21 ans. Cette dame voulait se rendre aux eaux de Graffenbourg, en Silésie.

Le roi de Danemarck vient de faire frapper une médaille en argent du plus grand module et de 50 millimètres d'épaisseur. Cette médaille aussi remarquable par son grand dessin que par le fini de la gravure, est consacrée par le roi à perpétuer le souvenir de la mort de l'illustre sculpteur danois Albert Thorwaldsen.

M. Eugène Sue vient de vendre au libraire la publication du Jus Errant, pour dix ans, au prix de 110 000 francs. Malheureusement pour M. Eugène Sue, 60 000 francs seulement lui reviendront sur les 110 000, attendu qu'il devra verser 30 000 francs de dédit à MM. Charles Gosselin et Bédouin, ses anciens éditeurs. Ceux-ci, en effet, par un traité conclu entre eux et M. Eugène Sue, il y a quatre à cinq ans, avaient acheté tous les ouvrages à venir de l'auteur de l'Émile, avec cette clause expresse que M. Eugène Sue, au cas où il vendrait un nouvel ouvrage à quelque autre éditeur, devrait leur donner mille écus de dédommement par chaque volume. L'avenir prouve en effet que M. Eugène Sue a le plus clair du bénéfice n'est pas pour MM. Bédouin et Gosselin.

Le grand événement de mardi, à Paris, a été l'apparition du premier numéro du Jus Errant de M. Eugène Sue. On s'arrachait le Constitutionnel, dans les cafés, dans les cabinets de lecture, pour connaître le début de ce fondation en dix volumes, qui assure cinq mille livres de rentes à son auteur. Ce qui en a paru le plus singulier, c'est le dessin de la semelle du soulier du Jus Errant: les sept écus formés de la semelle du soulier du Jus Errant; les sept écus formés de la semelle du soulier du Jus Errant; les sept écus formés de la semelle du soulier du Jus Errant; les sept écus formés de la semelle du soulier du Jus Errant.

Les premières lignes, et l'imagination du lecteur n'a que le choix des aventures les plus romanesques et les plus bizarres. Voilà pour les amateurs de feuilletons des jouissances assurées pour deux années au moins.

Peu de personnes savent comment à Londres, les lettres sont ouvertes et recachetées au Post-Office. Les simples pains à cacheter sont ouverts à l'aide de l'humidité. Pour le pris des cachets on procède de la manière suivante: La lettre est placée sur une enclume; on place sur le cachet une feuille de plomb carrée et sur ce plomb descend un lourd marteau avec une extrême rapidité. Ce coup rapide convertit le plomb en un cachet fidèle qui sert à refermer la lettre. Ce ne peut être qu'une erreur qui a éveillé des soupçons ces jours passés. Dans les petites villes de province, les maîtres de poste curieuses tiennent un assortiment de cachets chargés de coeurs, dards, chiens-messagers, etc.; et qui leur permettent de saisir au passage quelques-uns des secrets de la localité.

On écrit de Londres, 26 juin: Lundi la Gypsy-Queen batra à vapeur en fer, a été lancée à Blackwall. Ce bâtiment est le plus grand des navires en fer construits, dans la Tamise: sa longueur à prendre de la figure à l'arrière de l'étambot, est de 197 pieds anglais et de 175 entre les perpendiculaires; il a 24 pieds de bau entre les tambours, et jauge 487 tonneaux. Ses machines sortent des ateliers de M. Samuda, de Southwark, et sont exécutées d'après le système de perfectionnement pour lequel ce constructeur a obtenu un brevet; leur force est de 240 chevaux.

Les machines ne sont pas placées d'un bord et de l'autre de la quille, comme dans la plupart des bateaux à vapeur, mais l'une devant l'autre: les cylindres se trouvent placés directement sur la carlingue, et étant compris dans un seul châssis, évitent toute espèce de charge aux autres parties du navire. Le poids total des machines, y compris les chaudières qui sont tubulaires, les roues et l'eau, ne va pas au delà de 87 tonneaux; c'est à peu près la moitié du poids des machines ordinaires. Cette légèreté dans les machines est le mérite du nouveau système. La Gypsy-Queen est construite exclusivement pour le marché, son accouplement de varangues est considérable, et pour un bâtiment destiné à la mer, ses formes sont remarquablement fines. Il appartient à la compagnie des bâtiments de Waterford, et naviguera entre ce port et Londres.

Un Sloop intercepté. — Lundi dernier, à Londres, la foule se portait au dock Ste-Catherine, curieuse d'examiner un bâtiment qui venait d'entrer et dont le voyage s'est accompli dans des circonstances assez remarquables. Construit aux Bermudes et gros en sloop, il ne jauge pas plus de 41 tonneaux; ses pavois ne s'élevaient pas à plus de 42 centimètres au-dessus du pont et, pour toute sauvegarde, sont surmontés d'une filière en corde, de la même hauteur; l'arrière, où se trouve une coupée, n'a aucune espèce de protection et est partout de plain-pied. Ce bâtiment, qui n'est qu'un embarcadere de planche sur un bâtiment à voile, est une navigation très dangereuse. Est parti de la Tamise avec un équipage composé exclusivement de hommes de couleur, et a effectué heureusement sa traversée en 11 jours. Il est chargé de arrow-wood. L'histoire de la marine renferme de faits d'audace plus extraordinaires. En 1819, le capitaine Suveur, le plus célèbre des anciens corsaires de Saint-Malo, sortit de ce port sur une bruyère demi-pontée, montée par 100 hommes; dans le jour, il se rendit à Buenos-Ayres. Telle était l'opinion de ce bâtiment, qu'on hésita longtemps à le signer comme venant d'Europe. Ne trouvant pas à se débarrasser avantageusement de sa cargaison à Buenos-Ayres, l'expédition Suveur s'enfonça à 800 kilomètres dans les Pampas. Après un séjour de huit jours, il ne restait plus qu'il valût le peine de le ramener, et s'en retourna avec deux matelots et son monnaie à Saint-Malo, où on le porta en triomphe pour la vingtième fois de sa vie.

Un propos de différend qui s'est élevé, à Paris, entre le barreau et la magistrature. Le Siecle cite l'anecdote suivante:

Un septième siècle, le célèbre Dumoulin avait rédigé une proposition qui fut mal reçue par M. le premier président de Thou. Les avocats se prirent offensés dans la personne de leur supérieur. Ils nommèrent une députation qui dit à M. de Thou: *Magister, hominem doctorem te, et doctorem quam unquam esse, M. de Thou répondit noblement: « Messieurs mes anciens collègues, bien loin de condamner votre démarche, je l'approuve et vous prie de vous trouver demain à l'audience avec moi. »* Le lendemain, l'audience était nombreuse. M. de Thou dit: *« Messieurs, hier, en plaidant, vous avanciez une proposition que je condamne mal à propos. C'est une faute dans laquelle je suis tombé par rapport à ces messieurs, dont je n'avais pas pris les avis, et par rapport à vous, je supplie la cour, et vous, et tous vos collègues aussi, de l'oublier. »*

On écrit de Saragossa, le 20 juin: Un orage comme on n'en a jamais vu ici, a éclaté sur notre ville dans la soirée du 17 de ce mois. Pendant près de deux heures consécutives, le ciel tout en feu présentait le spectacle le plus effrayant. D'affreux éclats de tonnerre se succédaient sans interruption et remplissaient la population d'épouvante. La nature en courroux paraissait vouloir se déchaîner contre l'Espagne. Il y avait vraiment de quoi glacer le courage le plus éprouvé, on se voyait menacé d'un horrible cataclysme.

La foudre est tombée sur cinq maisons, entre autres, sur celle de feu Achmed Bey dans la cheminée d'une chambre du harem où se trouvaient réunies plusieurs femmes qui en furent heureusement quittes pour la peur.

En dehors de l'enceinte de la ville et dans un rayon extrêmement rapproché, plusieurs personnes ont été frappées, mais on ne connaît pas, jusqu'ici, le nombre.

Un meuble d'une espèce nouvelle vient d'être exposé dans une boutique de Londres, et est un lit d'air; il est composé d'une demi-douzaine de grands tuyaux formés avec une peau qui, on appelle en Angleterre *peau de bœuf dur*. Ces tuyaux sont attachés ensemble et recouverts d'une toile; au moyen d'un soufflet on les enflait d'air. Ce lit offre alors un coucher assez doux. Quand les tuyaux sont vides, l'appareil doit être tendu et dans un mouchoir de poche. On n'a besoin pour le visiter que de tourner un piston.

tion; car on a calculé qu'un moineau mange un demi-boisseau de blé par année, qu'il y a 10 millions de moineaux en France qui mangent, dans le cours d'une année, 5 millions de boisseaux de blé ou 625,000 hectolitres, lesquels, au prix de 15 fr. l'hectolitre, font une valeur de près de 9 millions 375 fr. En résumé, chaque moineau coûte à la France environ 1 fr. par année; mais on a calculé aussi qu'en compensation il détruit 3,360 bruches (insecte granivore) ou autres insectes, par semaine. On peut donc considérer comme douteux s'il est plus nuisible qu'utile. Un fait bien connu semble pourtant décider la question en sa faveur: dans le Palatinat, où les cultivateurs se plaignaient beaucoup des ravages causés par les moineaux, on mit leur tête à prix, comme on a mis à prix celle des pies à Pierrefeu. Les dégâts bien plus redoutables causés par les insectes devinrent tels, qu'on se hâta d'offrir une prime pour l'importation de ces mêmes oiseaux qu'on avait considérés comme des ennemis, tandis qu'ils n'étaient que des serviteurs un peu dispendieux.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de la POMMADE DE DUPUYTREN, composée par M. Mallard, pharmacien à Paris; d'un usage aujourd'hui général, ce cosmétique se recommande par plusieurs années de succès, et sa merveilleuse efficacité contre la chute et la décoloration de la chevelure, efficacité que nous avons plusieurs fois signalée d'après des faits authentiques, ne saurait maintenant faire de doute pour personne; mais nous ne saurions trop prémunir le public contre les contrefaçons et lui rappeller que le dépôt pour la Hollande est chez M. Creman, coiffeur, à La Haye.

**Théâtre-Royal-Français.**  
Lundi 1<sup>er</sup> juillet. — (Représentation N° 20.)  
**LES PREMIERS AMOURS OU LES SOUVENIRS D'ENFANCE.**  
Comédie vaudeville en un acte par M. Scribe.  
M. Paul engagé comme 2<sup>e</sup> amoureux remplira le rôle de Rivinville.  
**Le Postillon de Lonjumeau,**  
Opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuwen et Brunswick musique de M. K. Adam.  
Ordre du spectacle: 1. Les 1<sup>ers</sup> Amours. 2. Le Postillon.  
On commencera à SEPT heures.  
En attendant, le 1<sup>er</sup> représentation de **La Part du Diable**, opéra-comique en 3 actes retiré de la disposition de Mlle. Flanand.

**À 10 C. LE JUIF ERRANT, À 10 C.**  
Va arriver chez F. CANONGETTE, à Amsterdam, en province, chez ses dépositaires, et chez les principaux libraires, auxquels une remise convenable permet les mêmes prix; les livraisons auront plus de 60, et les vol. plus de 120 pages; prix de la liv. gr. pap. satiné 20 c. petit pap. ord. div. seulement 10 c. pour portraits de 2. Soc. 40 c. 50 c. gratuits aux 100 1<sup>ers</sup> souscripteurs; à cause de l'extrême modicité du prix, écrire franco.

**HABILLEMENTS D'UNE COUPE SUPÉRIEURE, JUSQUE POUR STRUCTURES LES PLUS DIFFICILES.**  
PAR  
**J. F. WELS.**  
Marchand-Tailleur, Grand Marché, n° 101, coin Vlamingsstraat.  
Dépensez de se faire une réputation dans ce pays, il s'engage envers le novateur de la mode à leur livrer tout vêtement, sinon supérieur, au moins égal en élégance à tout ce qu'ils pourront avoir jamais en de mieux. 6342.

**SORTI DES PRESSES CHEZ**  
**A. J. VAN TETROODE, Heerenstraat 297, à La Haye.**  
**NEDERLAND**  
in April 1844.  
RIE GEDICHTEN:  
I. DE KONING. H. HET VOLK. — III. M. F. A. VAN HALL.  
Bylogen, Rijst 35.

**FLORILEGIUM,**  
Les pages de ce Florilegium contiennent, quels articles de littérature ancienne, pour les bibliophiles recherchant les livres rares, et une collection riche et variée d'ouvrages modernes dignes d'être placés dans la bibliothèque de l'homme de goût; un millier des meilleurs Romans en diverses langues. L'exposition se trouve ouverte tous les jours de matin jusqu'à 10 heures de soir, Heerenstraat, 297. On y trouve aussi un Magasin de Musique très-bien assorti; une collection splendide de PAPETERIES, ALBUMS et CARTONNAGES; plusieurs portefeuilles garnis de belles ESTAMPES; quelques bons DESSINS, TABLEAUX et GRAVURES en cuivre; PEINTURES SUR VERRE; etc., etc. Le tout à des prix modérés.

**EN VENTE:**  
**LES FRÈRES VAN CLEEF**  
à La Haye et à Amsterdam, et leurs correspondans ordinaires.  
Bibliothèque universelle, historique et raisonnée FRANÇAIS-HOLLANDAIS, de MARINE et de LA PART MILITAIRE. Par G. VAN CLEEF, ancien capitaine de marine, et de la garde nationale de 1808. 10 volumes in-8. Prix 100 fr. On trouve aussi chez eux un grand nombre de livres de poche, de cartes, de gravures, etc., etc. On peut se procurer chez eux, à des prix très-modérés, des livres de poche, de cartes, de gravures, etc., etc. On peut se procurer chez eux, à des prix très-modérés, des livres de poche, de cartes, de gravures, etc., etc.

**NAVIGATION DES PYROSCAPHES**  
ENTRE  
**St.-Petersbourg, Lubeck et Stettin.**  
Le service des trois beaux et grands pyroscaphes privilégiés savoir:  
**Nicolaï I<sup>er</sup>, Alexandra, Naslednik**  
Capitaine G. B. Bos. Capitaine H. H. Souort. Capitaine C. N. Hart.  
Se fera cette année régulièrement chaque samedi de Cronstadt et de Cronstadt ainsi qu'alternativement samedi de Cronstadt et le samedi de Cronstadt.  
De Travemunde (port de Lubeck) pour Cronstadt (port de St.-Petersbourg).  
Le premier sera expédié samedi le 4 mai.  
Le dernier le 9 novembre.  
De Swinemunde (port de Stettin) pour Cronstadt.  
Le premier sera expédié samedi le 25 mai.  
Le dernier le 23 septembre.  
S'adresser aux bureaux de la Compagnie des Pyroscaphes à Lubeck, Stettin.  
Des prix des places on peut avoir des renseignements au bureau de la Compagnie des Bateaux à Vapeur à Amsterdam.

**NAVIGATION DES PYROSCAPHES**  
ENTRE  
**Amsterdam et Hambourg.**  
En correspondance directe avec les pyroscaphes allant de Lubeck, St.-Petersbourg et vice versa. Le service se fait par les deux bateaux: **Willem de Eerste** et **Beurs van Amsterdam**.  
Départ:  
d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois.  
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois.  
S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à vapeur d'Amsterdam, Buitenkant, N° 33.

**Cours des Fonds Publics.**  
**Bourse d'Amsterdam du 29 Juin.**

	Int.	27 juin.	28 juin.	29 juin.
Dette active. . . . .	2 1/2	61	61	61
Dito dito. . . . .	3	74	74	74
Dito d'or. . . . .	5	100	100	100
Dito des Indes. . . . .	5	99	99	99
Dito dito. . . . .	4	96	96	96
Syndicat. . . . .	4	99	99	99
Dito. . . . .	3	87	87	87
Société de Commerce. . . . .	4	145	144	144
Chemin de fer du Rhin. . . . .	4	104	104	104
Dito de Harlem. . . . .	4	102	102	102
Dito de Rotterdam. . . . .	4	109	109	109
Act. du lac de Harlem. . . . .	5	107	107	107
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165. . . . .	107	107	107	107
Dito dito 1828 & 18295. . . . .	108	108	108	108
Inscrip. au Grand Livre. . . . .	6	72	72	72
Certificats audit. . . . .	6	72	72	72
Dito inscriptions 1831 & 18335. . . . .	5	99	99	99
Emprunt de 1840. . . . .	5	99	99	99
Id. chez Schlegel & Comp. . . . .	5	99	99	99
Passive. . . . .	5	99	99	99
Dette différée à Paris. . . . .	5	99	99	99
Ardoin. . . . .	5	21	21	21
(Obligations Goll. & Comp. . . . .	5	104	104	104
Dito métallique. . . . .	5	109	109	109
France. . . . .	3	104	104	104
(Inscriptions au Grand Livre. . . . .	3	104	104	104
Pologne. . . . .	3	104	104	104
(Actions 1836. . . . .	3	104	104	104
Brésil. . . . .	3	104	104	104
(Emprunt à Londres 1833. . . . .	3	104	104	104
Id. id. 1843. . . . .	3	104	104	104
Portugal. . . . .	3	46	46	46
(Obligations à Londres. . . . .	3	46	46	46

L'aspect de notre marché a été languissant en général; les 3 p. c. les 4 p. c. et le 4 p. c. ainsi que le 4 p. c. se sont maintenus à leur cours. Les actions de la Société de Commerce ont à l'ouverture de la bourse éprouvé une baisse de 1/2 p. c., cependant elles ont été achetées un peu plus fortes. Les actions du chemin de fer rhénan sont restées à leur cours. Les fonds espagnols sont en général plus calmes, le 3 p. c. surtout, éprouvé une baisse de 1/2 p. c. Les portugais ont également baissé, les mécains sont un peu plus demandés. Les autres fonds étrangers n'ont pas varié.  
Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; comptes 3 1/2%.  
Derniers prix: 5 heures: 2 1/2% 51/4; Société de Commerce 144 1/2; Ardoin 21; etc.

**Bourse de Paris du 29 Juin.**

	Cours.	Ouvr.	Prém.
France. . . . .	122 20	122 20	122 20
(Cinq pour cent. . . . .	122 20	122 20	122 20
(Trois pour cent. . . . .	82 1/2	82 1/2	82 1/2
Espagne. . . . .	80	80	80
(Anc. différ. . . . .	80	80	80
(Nouv. dito. . . . .	80	80	80
Naples. . . . .	99 30	99 30	99 30
(Certificats Balcari. . . . .	99 30	99 30	99 30
Pays-Bas. . . . .	100	100	100
(Dette flottante. . . . .	100	100	100
Belgique. . . . .	100	100	100
(Dette flottante. . . . .	100	100	100
États-Unis. . . . .	100	100	100
(Obligations de la Belgique. . . . .	100	100	100

Le reste des fonds étrangers n'ont pas varié.  
Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; comptes 3 1/2%.  
Derniers prix: 5 heures: 2 1/2% 51/4; Société de Commerce 144 1/2; Ardoin 21; etc.

**Bourse de Londres du 29 Juin.**

	Cours.	Ouvr.	Prém.
France. . . . .	122 20	122 20	122 20
(Cinq pour cent. . . . .	122 20	122 20	122 20
(Trois pour cent. . . . .	82 1/2	82 1/2	82 1/2
Espagne. . . . .	80	80	80
(Anc. différ. . . . .	80	80	80
(Nouv. dito. . . . .	80	80	80
Naples. . . . .	99 30	99 30	99 30
(Certificats Balcari. . . . .	99 30	99 30	99 30
Pays-Bas. . . . .	100	100	100
(Dette flottante. . . . .	100	100	100
Belgique. . . . .	100	100	100
(Dette flottante. . . . .	100	100	100
États-Unis. . . . .	100	100	100
(Obligations de la Belgique. . . . .	100	100	100

Le reste des fonds étrangers n'ont pas varié.  
Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; comptes 3 1/2%.  
Derniers prix: 5 heures: 2 1/2% 51/4; Société de Commerce 144 1/2; Ardoin 21; etc.

**Bourse de Vienne du 29 Juin.**

	Cours.	Ouvr.	Prém.
France. . . . .	122 20	122 20	122 20
(Cinq pour cent. . . . .	122 20	122 20	122 20
(Trois pour cent. . . . .	82 1/2	82 1/2	82 1/2
Espagne. . . . .	80	80	80
(Anc. différ. . . . .	80	80	80
(Nouv. dito. . . . .	80	80	80
Naples. . . . .	99 30	99 30	99 30
(Certificats Balcari. . . . .	99 30	99 30	99 30
Pays-Bas. . . . .	100	100	100
(Dette flottante. . . . .	100	100	100
Belgique. . . . .	100	100	100
(Dette flottante. . . . .	100	100	100
États-Unis. . . . .	100	100	100
(Obligations de la Belgique. . . . .	100	100	100

Le reste des fonds étrangers n'ont pas varié.  
Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; comptes 3 1/2%.  
Derniers prix: 5 heures: 2 1/2% 51/4; Société de Commerce 144 1/2; Ardoin 21; etc.